

Présentation du jeûne genevois

Pour des personnes venant d'autres pays, d'autres cultures, il doit être assez surprenant de découvrir que nous avons à Genève, un jour férié officiel destiné au jeûne et à la prière.

Même les représentants des autres cantons suisses se posent la question : Pourquoi un Jeûne genevois en plus du Jeûne fédéral ? Encore une *Genferei, une genevoiserie !!*

N'oublions pas que, avant le 19 mai 1815, date à laquelle Genève devint le 22^e canton suisse, Genève a eu toute une histoire qui fait partie de notre patrimoine.

Le premier jeûne connu fut décrété à Genève au début octobre 1567, lorsqu'on eut appris la répression exercée contre les réformés de Lyon.

Dès lors, la Seigneurie de Genève, à la demande de la Compagnie des pasteurs, fit publier des jeûnes chaque fois que les circonstances l'exigeaient, et elles ne manquèrent point : peste, incendie, disette, risque de guerre et la persécution de coreligionnaires.

Le jeûne public reflète en tout point l'esprit de Calvin. Selon l'illustre réformateur : Le jeûne disposait à la prière et témoignait de l'humilité de chacun face à l'adversité.

Quand le ventre est plein, l'esprit ne peut pas si bien s'élever à Dieu, pour être incité d'une affection ardente à la prière et persévérer en elle.

De nombreux jeûnes furent instamment demandés par la Compagnie des pasteurs.

Lors du massacre de plusieurs milliers de huguenots à la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, à l'occasion des noces du roi de Navarre, la population genevoise a observé un jeûne extraordinaire le 3 septembre 1572.

Ensuite, il y eut un Jeûne le 22 décembre 1602 après l'Escalade.

En 1615 après la peste.

En 1651 à cause d'un tremblement de terre.

En 1655 en raison de la persécution des Vaudois du Piémont.

En 1685 à cause de la révocation de l'Édit de Nantes.

Entre 1840 et 1869, le Jeûne genevois est officialisé, puis fêté de façon non officielle de 1869 à 1965. Puis, la loi du 8 janvier 1966 déclare férié le jour du Jeûne genevois.

Pour la plupart des Genevois, il perd sa dimension spirituelle.

Au moment des persécutions, à Genève on était solidaire, on se serrait les coudes, on priait, on jeûnait, on s'humiliait, confiant dans la réponse de Dieu.

Mais on n'en restait pas là, on se remontait les manches, on se mettait au travail. Par exemple : on a rajouté des étages aux maisons pour accueillir tous les réfugiés.

C'était une foi active ! Comme dit Jacques 2,14 : *Mes frères, à quoi servirait-il à un homme de dire qu'il a la foi, s'il ne le démontre pas par des actes ? Une telle foi, peut-elle sauver ?*

Si, faire n'importe quoi les jours de jeûne déplaît au Seigneur, se donner des aires religieux, ne lui plaît pas davantage !!

Esaïe 58,6 nous dit : *Le jeûne qui me plaît est celui qui consiste à détacher les liens de la méchanceté, à délier les courroies de toutes servitudes, à mettre en liberté tous ceux que l'on opprime et à briser toute espèce de joug.*

Et aujourd'hui ?

Guerre à nos portes, sécheresse, famine, Covid, Chrétiens persécutés dans le monde.

Toutes ces calamités auraient poussé nos pères à organiser un jour de jeûne et de prière. Sans déchirer nos vêtements, ni mettre de la cendre sur nos têtes, jeûner pour de vrai, se repentir, comme Daniel, qui avait une vie exemplaire et qui n'a pas hésité à s'identifier à ses contemporains, comme nous le voyons au chapitre 9 :

Je tournai ma face vers le Seigneur Dieu, afin de recourir à la prière et aux supplications, par le jeûne, le sac et la cendre. Je priai l'Éternel, mon Dieu et lui fis cette confession :

Ah ! Seigneur, Dieu grand et redoutable, toi qui gardes ton alliance et ta bienveillance envers ceux qui t'aiment et qui observent tes commandements !

Nous avons péché, nous avons commis des fautes, nous avons été méchants et rebelles, nous nous sommes détournés de tes commandements et de tes ordonnances. Nous n'avons pas écouté tes serviteurs, les prophètes, qui ont parlé en ton nom à nos rois, à nos princes, à nos pères et à tout le peuple du pays.

A toi, Seigneur, la justice, et à nous la honte, comme en ce jour, aux hommes de Juda, aux habitants de Jérusalem et à tout Israël, à ceux qui sont près et à ceux qui sont loin, dans tous les pays où tu les as chassés à cause des infidélités dont ils se sont rendus coupables envers toi. (Daniel 9,3-7 SER)

Nous lisons encore le verset 19 : *Seigneur, écoute-nous ! Seigneur, pardonne ! Seigneur, prête-nous attention et intervins sans tarder, par égard pour toi-même, ô mon Dieu ! Car il s'agit de la ville et du peuple qui t'appartiennent. (Daniel 9,19 Sem)*

Si nous sommes réunis aujourd'hui, ce n'est pas pour respecter une tradition, aussi bonne soit-elle. Nous voulons vivre cette journée dans le même Esprit que nos Pères dans le passé.

(Présentation du jeûne 8.9.2022)

Samuel WIDMER